

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 28 juin 2024.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Karim DJILALI avec pouvoir à Mme Ghénia BENSAOU
Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à Mme Léopoldine ROUDET
Mme Alixia BEAUTÉ excusée
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à Mme Gisèle CUCHET
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Brigitte JACQUEMIN avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

**MUSEES DE MONTBELIARD – ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE
PRET AVEC L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE**

Cette délibération a été affichée le : 10 juillet 2024

**MUSEES DE MONTBELIARD – ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE
PRET AVEC L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE**

Monsieur Philippe TISSOT expose :

L'Université de Franche-Comté sollicite un prêt de 157 objets archéologiques issus du site de Mandeure et conservés par les musées de Montbéliard, pour étude, analyse de matériaux et scans 3D (ces derniers seront mis à disposition des musées pour valorisation dans le cadre du futur parcours permanent).

Dans ce cadre, l'Université de Franche-Comté souhaite établir une convention de prêt avec la Ville de Montbéliard pour une durée de 10 mois à partir de la date de remise des artefacts.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt de 157 objets archéologiques du site de Mandeure avec l'Université de Franche-Comté.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 10 juillet 2024



CONVENTION DE PRET

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Musées de Montbéliard

Esplanade du Château – 25200 Montbéliard

N° SIRET : 212 503 882 000 12

Représentée par la maire de Montbéliard, madame Marie-Noëlle BIGUINET,

Ci-après désignée « le prêteur »

D'une part

ET

L'université de Franche-Comté

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Siège social : 1 rue Goudimel - 25030 Besançon Cedex

N° SIRET : 19251215000363

Représentée par sa Présidente, Madame Marie-Christine WORONOFF,

Ci-après désignée le « **bénéficiaire** »,

D'autre part

Préambule

Dans le cadre d'étude de collection archéologique et de numérisation 3D d'objets archéologiques pour valorisation et recherche sur les protocoles d'acquisition souhaite emprunter *des pièces archéologiques* aux Musées de Montbéliard.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de prêt d'un bien, propriété des Musées de Montbéliard, organisme prêteur, entre les mains de l'UFC, bénéficiaire du prêt.

Article 2 – Bien prêté

Les biens prêtés au bénéficiaire est en annexe.

Il est dénommé ci-après « le bien ».

Article 3 – État du bien au moment du prêt

Les parties s'accordent sur l'état de conservation du bien mentionné à l'article 2 lors de la remise du bien au bénéficiaire. L'état du bien est annexé à la présente convention. Il est reconnu par les parties et permettra d'en apprécier l'état à la sortie du prêt.

Article 4 – Durée du prêt

Le prêt est consenti pour une durée de 10 mois, date à laquelle le bien doit être remis au propriétaire.

Toute tacite reconduction de la présente convention est exclue.

Article 5 – Modalités financières

Le prêt est consenti à titre gratuit.

Article 6 – Utilisation du bien par le bénéficiaire du prêt

Le bénéficiaire s'engage à utiliser le bien conformément à son utilisation et uniquement dans le cadre du projet d'étude et d'acquisition 3D. Aucune modification du bien ne peut être apportée.

Article 7 – Prêt à titre personnel

Le prêt est consenti exclusivement à titre personnel.

Article 8 – Conservation

Le bien devra être conservé de façon à être protégé de toute dégradation ou dommage quelconque et le cas échéant selon les consignes données par le prêteur lors de la remise du bien.

Le bénéficiaire du prêt prend toutes les mesures nécessaires pour cela.

A ce titre, préciser les mesures prises (surveillance, lieu, etc)

- Salle fermée, accessible seulement avec badge
- 3 personnes habilitées à manipuler le matériel
- Manipulation des objets avec des gants en coton

Article 9 – Responsabilité et assurance

Le bénéficiaire du bien est responsable sans limitation pour tous les dommages, dégradations ou vols subis par le bien à compter du jour de la remise en ses mains jusqu'au jour de sa restitution entre les mains du propriétaire prêteur.

La valeur d'assurance du bien s'élève à 42480 €

Le bénéficiaire déclare avoir contracté toutes les assurances nécessaires pour couvrir tout évènement dommageable, y compris à l'occasion du transport du bien.

Article 10 – Transport

Le transport est à la charge et sous la responsabilité du bénéficiaire. Le bénéficiaire en assure la sécurité de façon à prévenir tout dommage au bien objet du prêt.

Article 11 – Modification de la convention

Toute demande de modification d'une disposition de la présente convention, de la part de l'une ou l'autre des parties, doit faire l'objet d'une demande écrite par lettre recommandée avec accusé de réception. La modification doit être acceptée par l'autre partie et prend la forme d'un avenant précisant les éléments de l'accord modifié.

Article 12 – Fin de la convention

La présente convention prend fin de plein droit au jour où le bien est remis entre les mains du propriétaire prêteur.

La présente convention peut être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties pour tout motif sans préavis.

En cas de résiliation, le bénéficiaire s'engage à remettre le bien entre les mains du propriétaire sans délai et à ses frais.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au bénéfice de l'une ou l'autre des parties.

Article 15 – Tribunaux compétents

En cas de litige, les parties s'efforcent de trouver une solution amiable.

À défaut, le tribunal administratif de Besançon est compétent pour décider de l'issue du litige.

Fait en autant d'exemplaires qu'il y a de parties,

A.....le,

A.....le,

Pour les Musées de Montbéliard

Pour l'université de Franche-Comté

Madame le Maire,
Marie-Noëlle Biguinet

La présidente,
Madame Marie-Christine WORONOFF

INV_Saisie	_INV_Designation	Valeur d'assurance	_DIMS_CONCAT	Visuel
1867.2.1 (ancien numéro 1867.1233.1)	crosse ; élément d'architecture ; grille ; crosse ou élément de grille	3500 euros	L. 19 cm ; l. 16 cm	
1882.1.1 ancien numéro MA-30 (Meyer)	statue ; enseigne ; fragment d'enseigne ou de statue en tôle de bronze ; parties génitales de laie	800 euros	H. 12,2 cm ; l. 5,1 cm ; Pds. 19,98 g	
1882.1.2	statue ; enseigne ; fragment d'enseigne ou de statue en tôle de bronze ; parties génitales de laie	200 euros	L. 5,9 cm ; l. 4,1 cm ; Pds. 4,48	
1882.1.16.1	lingot ; lingot	50 euros	L. 7,3 cm ; l. 5 cm ; E. 5 cm ; Pds. 149,33 g ; VOLUM. 0,0002	
1882.1.16.2	lingot ; lingot	50 euros	L. 7 cm ; l. 6 cm ; E. 3,8 cm ; Pds. 244,04 g ; VOLUM. 0,0002	
1882.1.3	Carnyx ; Fragment de pavillon de carnyx zoomorphe	1000 euros	L. 10,6 cm ; l. 4,8 cm ; P. 1,5 env. cm ; Pds. 22,43 ; VOLUM. 0,0001	
1882.1.4	Carnyx ; Fragment de pavillon de carnyx zoomorphe. Commissure des lèvres	1000 euros	L. 7 cm ; l. 5,4 cm	

1882.1.5 anciens numéros : 2011-035-5 (N° CREAM) ; 16	instrument à vent ; trompe ; pavillon de carnyx ; tête de sanglier	3500 euros	L. 20,4 cm ; l. 19,5 cm ; E. 5 cm ; VOLUM. 0,002	
1882.1.6 ancien numéro MA-29	statue ; enseigne ; fragment d'enseigne ; tête de sanglier	1500 euros	L. 11 cm ; l. 8,6 cm ; P. 1,5 cm ; Pds. 28,54 g ; VOLUM. 0,0001	
1882.1.7	statue ; enseigne ; groin de carnyx ou d'enseigne	1000 euros	L. 3,5 cm ; l. 3,4 cm ; P. 0,3 cm ; Pds. 2,92	
1882.1.8	Carnyx ; Fragment de crête de carnyx ou enseigne zoomorphe	1000 euros	L. 4,7 cm ; l. 3 cm ; E. 0,1 cm ; Pds. 1,47 g	
1882.1.9	statue ; enseigne ; oreille d'enseigne	1000 euros	L. 3,4 cm ; l. 2,7 cm ; P. 1,4 cm ; Pds. 4,28 g	
1882.1.10	statue ; enseigne ; oreille d'enseigne	1000 euros	L. 3,6 cm ; l. 2,9 cm ; P. 1,5 cm ; Pds. 5,41 g	
1882.1.11	statue ; enseigne ; oreille d'enseigne	1000 euros	L. 3,9 cm ; l. 3 cm ; P. 0,4 cm ; Pds. 5,59	

1882.1.12	Carnyx ; Oreille de carnyx zoomorphe	1000 euros	L. 12,4 cm ; H. 1,4 cm ; l. 7 cm ; Pds. 28,21 g ; VOLUM. 0,0001	
1882.1.13	Carnyx ; Oreille de carnyx zoomorphe	1000 euros	L. 13,1 cm ; l. 7,8 cm ; P. 1,5 cm ; Pds. 47,19 g ; VOLUM. 0,0002	
1882.1.14	statue ; instrument à vent ; trompe ; oreille de carnyx	1000 euros	L. 20,3 cm ; l. 8 cm ; E. 4 cm ; Pds. 92,78 g ; VOLUM. 0,0006	
1882.1.15	Carnyx ; Oreille de carnyx zoomorphe	1000 euros	L. 5,9 cm ; l. 2,9 cm (1° partie (petite feuille)) ; L. 11,4 cm ; P. 2,8 cm (2° partie (tige)) ; L. 11,2 cm ; l. 2,1 cm (3° partie (grande feuille)) ; Pds. 33,12 g	
1900.7.1	chapeau d'essieu ; extrémité d'essieu	500 euros	L. 4,5 cm ; H. 4,5 cm ; E. 0,3 cm ; D. 2,8 cm	
1909.3.1 anciens numéros 507 ; 1909.2349.1	bracelet ; fragment de bracelet	100 euros	L. 6,7 cm ; H. 1,4 cm ; E. 0,7 cm ; Pds. 8,47 g	
1909.3.10 anciens numéros 516 ; 1909.2349.10	bracelet ; fragment de bracelet	100 euros	L. 4,4 cm ; H. 0,5 cm ; P. 0,3 cm ; Pds. 1,87 g	
1909.3.11 517 ; 1909.2349.11	bracelet ; fragment de bracelet	100 euros	L. 5,1 cm ; H. 1,1 cm ; P. 0,8 cm ; Pds. 7,63 g	

1909.3.12 518 ; 1909.2349.12	bracelet ; fragment de bracelet	100 euros	L. 4,3 cm ; H. 0,9 cm ; P. 0,6 cm ; Pds. 4,46 g	
1909.3.13 519 ; 1909.2349.13	bracelet ; fragment de bracelet	100 euros	L. 5,5 cm ; H. 1,1 cm ; P. 1,1 cm ; Pds. 12,59 g	
1909.3.14 520 ; 1909.2349.14	perle ; perle	100 euros	H. 0,6 cm ; E. 0,3 cm ; D. 1,7 cm ; Pds. 1,22 g	
1909.3.15 521 ; 1909.2349.15	perle ; fragment de perle	50 euros	L. 2,6 cm ; H. 0,9 cm ; P. 0,8 cm ; Pds. 4,51 g	
1909.3.17 523 ; 1909.2349.17	perle ; perle	100 euros	H. 0,6 cm ; E. 0,3 cm ; D. 1,1 cm ; Pds. 0,97 g	
1909.3.18 524 ; 1909.2349.18	perle ; perle	100 euros	H. 0,5 cm ; E. 0,4 cm ; D. 2 cm ; Pds. 1,89 g	
1909.3.19 525 ; 1909.2349.19	perle ; perle	100 euros	H. 0,3 cm ; E. 0,4 cm ; D. 1,7 cm ; Pds. 0,92 g	
1909.3.2 508 ; 1909.2349.2	bracelet ; fragment de bracelet	100 euros	L. 2,8 cm ; H. 1,7 cm ; P. 0,5 cm ; Pds. 4,8 g	

1909.3.20 526 ; 1909.2349.20	perle ; perle	100 euros	H. 0,6 cm ; E. 0,5 cm ; D. 2 cm ; Pds. 2,25 g	
1909.3.21 527 ; 1909.2349.21	perle ; fragment de perle	50 euros	L. 3,6 cm ; H. 1,6 cm ; P. 1,2 cm ; Pds. 13,34 g	
1909.3.22 528 ; 1909.2349.22	perle ; perle	100 euros	H. 0,4 cm ; E. 0,3 cm ; D. 1,5 cm ; Pds. 0,87 g	
1909.3.24 530 ; 1909.2349.24	perle ; perle	100 euros	H. 0,3 cm ; E. 0,2 cm ; D. 1,2 cm ; Pds. 0,39 g	
1909.3.25 531 ; 1909.2349.25	perle ; fragment de perle	50 euros	H. 0,4 cm ; E. 0,4 cm ; D. 1,4 cm ; Pds. 0,53 g	
1909.3.26 1909.2349.26	bracelet ; trois fragments de bracelet	100 euros	L. 6 cm ; H. 0,6 cm ; E. 0,4 cm (fragment 1) ; L. 3,9 cm ; H. 0,6 cm ; E. 0,4 cm (fragment 2) ; L. 3,9 cm ; H. 0,6 cm ; E. 0,4 cm (fragment 3) ; D. 6,3 cm ; Pds. 7,07 g (ensemble)	
1909.3.29 1909.2349.29	perle ; perle	100 euros	H. 0,5 cm ; E. 0,4 cm ; D. 1,8 cm ; Pds. 1,37	
1909.3.3 509 ; 1909.2349.3	bracelet ; fragment de bracelet	100 euros	L. 3,2 cm ; H. 0,8 cm ; P. 0,6 cm ; Pds. 3 g	

1909.3.30 1909.2349.30	perle ; perle	100 euros	H. 0,5 cm ; E. 0,3 cm ; D. 1,6 cm ; Pds. 1,18	
1909.3.31 1909.2349.31	perle ; Perle	100 euros	L. 2,5 cm ; H. 1,8 cm ; E. 0,8 cm ; Pds. 4,78 g	
1909.3.32 1909.2349.32	perle ; fragment de perle	100 euros	L. 1,7 cm ; l. 1,3 cm ; E. 0,7 cm ; Pds. 2,03 g	
1909.3.4 510 ; 1909.2349.4	bracelet ; fragment de bracelet	100 euros	L. 3,3 cm ; H. 0,8 cm ; P. 0,4 cm ; Pds. 2,43 g	
1909.3.5 511 ; 1909.2349.5	bracelet ; fragment de bracelet	100 euros	H. 0,6 cm ; E. 0,4 cm ; D. 8,1 cm ; Pds. 6,39 g	
1909.3.6 512 ; 1909.2349.6	bracelet ; bracelet	200 euros	H. 0,9 cm ; E. 0,4 cm ; D. 6,9 cm ; Pds. 12,78 g	
1909.3.7 513 ; 1909.2349.7	bracelet ; deux fragments de bracelet	100 euros	L. 6 cm ; H. 0,9 cm ; P. 0,7 cm ; Pds. 14,79 (fragment 1) ; L. 3,8 cm ; H. 1,1 cm ; P. 0,9 cm (fragment 2)	
1909.3.8 514 ; 1909.2349.8	bracelet ; fragment de bracelet	100 euros	L. 5,8 cm ; H. 0,9 cm ; P. 0,7 cm ; Pds. 6,01 g	
1909.3.9 515 ; 1909.2349.9	bracelet ; fragment de bracelet	100 euros	L. 4,8 cm ; H. 0,4 cm ; P. 0,4 cm ; Pds. 2,35 g	

1911.1.1	Fragment de statue monumentale en bronze (chevelure)	100 euros	L. 12,5 cm ; l. 6 cm ; P. 2.5 cm ; Pds. 118,43 ; VOLUM. 0,0002	
1911.1.2	Fragment de statue monumentale en bronze (chevelure)	100 euros	L. 6,3 cm ; l. 5 cm ; E. 0,4 cm ; Pds. 27,21	
1911.1.8	Fragment de statue monumentale en bronze (chevelure)	100 euros	L. 7,5 cm ; H. 4,3 cm ; E. 0,4 cm ; Pds. 56,15	
1911.1.3	Fragment de statue monumentale en bronze (chevelure)	100 euros	L. 7,8 cm ; H. 2 cm ; l. 12 cm ; E. 0,5 cm ; VOLUM. 0,0002	
1911.1.5	Fragment de statue monumentale en bronze (chevelure)	100 euros	L. 11,1 cm ; l. 4,4 cm ; E. 0,4 cm ; P. 1 cm	
1911.1.4 Lebel 78	Fragment de statue monumentale en bronze (chevelure)	100 euros	L. 12,8 cm ; H. 8,3 cm ; E. 0,5 cm ; P. 1,8 cm ; Pds. 228,48 ; VOLUM. 0,0002	
1911.1.6	Fragment de statue monumentale en bronze (chevelure)	100 euros	L. 8,2 cm ; l. 4,2 cm ; E. 0,5 cm ; P. 1 cm ; Pds. 79,04	
1911.1.7	Fragment de statue monumentale en bronze (chevelure)	100 euros	L. 6 cm ; l. 4 cm ; E. 0,3 cm ; P. 0,7 cm ; Pds. 23,12	
1963.2.59 63.2.59	passé-courroie ; mousqueton ; passé-courroie ; mousqueton	100 euros	L. 5,5 cm ; H. 1,5 cm ; l. 2 cm ; VOLUM. 00	

1963.3.790	Rivet ; Rivet	50 euros	E. 0.6 cm ; D. 1.5 cm ; Pds. 1,25 g	
1965.4.2 67.4.9	Fibule ; Fibule	50 euros	L. 4.7 cm ; l. 2.4 cm	
2004.0.198	Embouchure de carnyx	1000 euros	H. 4,2 cm ; D. 2,3 cm ; Pds. 34,58 g	
2004.0.247 MA1 (Meyer)	Couteau	100 euros	L. 25 cm ; l. 3,1 cm ; E. 0,5 cm ; Pds. 82,47 g	
2004.0.564	Fragment en forme de cône	50 euros	H. 1,1 cm ; l. 1,4 cm ; P. 1,2 cm ; Pds. 9,37 g	
2004.0.650	Elément de cerclage de carnyx ; Elément de cerclage de carnyx	1000 euros	L. 5,1 cm ; H. 2,3 cm ; Pds. 9,74 g	
2004.0.772	Bague de carnyx ; Bague de carnyx	1000 euros	L. 8,8 cm ; H. 1,4 cm ; l. 4,4 cm ; Pds. 37,88 ; VOLUM. 0,0001	

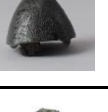
2004.0.795	élément indéterminé en bronze	100 euros	L. 2,7 cm ; l. 1,7 cm ; P. 1 cm ; Pds. 10,15	
2004.0.852	Bague de carnyx ; Bague de carnyx	1000 euros	L. 6 cm ; l. 2,8 cm ; P. 1,3 cm ; VOLUM. 00 (1° partie) ; L. 5,3 cm ; l. 3,6 cm ; P. 1,3 cm ; VOLUM. 00 (2° partie) ; Pds. 36,70 g (les 2 parties)	
2004.0.871	Fragment de grille ?	100 euros	L. 3,5 cm ; l. 1,3 cm ; E. 0,3 cm ; Pds. 9,71 g	
2004.0.872 MA-13	clou	100 euros	L. 5,8 cm ; l. 2,2 cm ; P. 1,5 cm ; Pds. 8,67 g	
2004.0.873 MA-9	grille ; fragment de grille	500 euros	L. 14,3 cm ; l. 9,4 cm ; E. 0,2 cm ; Pds. 81,16	
2004.0.874 MA-8	grille ; fragment de grille	200 euros	L. 11 cm ; l. 3,7 cm ; E. 0,2 cm ; Pds. 56,50 g	
2004.0.875 MA-12	clou	100 euros	L. 7 cm ; l. 2 cm ; P. 2,2 cm ; Pds. 14,47 g	
2004.0.876 MA-14	grille ; fragment de grille	200 euros	L. 17,5 cm ; l. 12 cm ; E. 0,3 cm ; Pds. 102,36 g ; VOLUM. 0,0001	

2004.0.877 MA-4	grille ; fragment de grille	200 euros	L. 6,2 cm ; l. 2,3 cm ; E. 0,4 cm ; Pds. 79,99 g	
2004.0.882 MA-43	élément de grillage	30 euros		
2004.0.883 MA-10	élément de décor fragmentaire en bronze	200 euros	L. 7,4 cm ; l. 5,5 cm ; E. 0,5 cm ; Pds. 68,23 g	
2004.0.892	fiche ; piton ; fiche ; piton	100 euros	L. 9,5 cm ; l. 6,3 cm ; E. 0,8 cm	
2004.0.904	Plaque ; fragment de tôle en bronze doré	200 euros	L. 10 cm ; l. 11,5 cm ; E. 0,3 cm ; Pds. 66,55	
2004.0.911	Fragment de grille ?	50 euros	L. 3,7 cm ; l. 1 cm ; E. 0,2 cm ; Pds. 7,54 g	
2004.0.914 2004.0.904	fragment de grille en bronze doré	200 euros	L. 3,2 cm ; l. 2,8 cm ; E. 0,4 cm ; Pds. 12,95 g	
2004.0.915 2004.0.911	fragment de grille en bronze	50 euros	L. 4,4 cm ; l. 3,3 cm ; E. 0,35 cm ; Pds. 21,47 g	

2004.0.916 2004.0.904	Plaque ; fragment de tôle en bronze doré	200 euros	L. 8 cm ; l. 8,4 cm ; E. 0,15 cm ; Pds. 33,50 g	
2011.0.A.30 A30 ; MA-28 (Meyer)	casque ; plaque décorative ; fragment de casque ; tôle décorée	300 euros	L. 21,5 cm ; H. 8,5 cm ; P. 3 cm ; Pds. 30,93 g ; VOLUM. 0,0005	
2011.0.A.316 A316	clé ; clé	50 euros	L. 16,5 cm ; l. 5 cm ; E. 0,9 cm ; Pds. 88,22 g ; VOLUM. 0,0001	
2011.0.A.392 A392	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,8 cm ; D. 2,5 cm ; Pds. 11,01	
2011.0.A.393 A393	clochette ; clochette	100 euros	L. 1,8 cm ; H. 3 cm ; l. 2,1 cm ; Pds. 8,97 g	
2011.0.A.394 A394	clochette ; clochette	100 euros	H. 3 cm ; D. 2,6 cm ; Pds. 10,38 g	
2011.0.A.395 A395	clochette ; clochette	100 euros	H. 3 cm ; D. 2,5 cm ; Pds. 15,40 g	

2011.0.A.396 A396	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,8 cm ; l. 2,1 cm ; P. 2 cm ; Pds. 9,69 g	
2011.0.A.397 A397	clochette ; clochette	100 euros	H. 1,9 cm ; D. 2 cm ; Pds. 5,23 g	
2011.0.A.398 A398	clochette ; clochette	100 euros	H. 3,3 cm ; l. 2,5 cm ; P. 2 cm ; Pds. 16,99 g	
2011.0.A.40 A400	Fibule	100 euros	L. 7,5 cm ; l. 3,2 cm ; P. 1,3 cm ; Pds. 12,73 g	
2011.0.A.400 A400	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,4 cm ; D. 2,7 cm ; Pds. 8,20 g	
2011.0.A.401 A400	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,5 cm ; D. 2,6 cm ; Pds. 12,23 g	
2011.0.A.402 A402 ; 2004.0.6	Clochette en bronze	100 euros	H. 2,8 cm ; D. 2,5 cm ; Pds. 9,06 g	
2011.0.A.403 A403	clochette ; clochette	100 euros	H. 3,2 cm ; D. 3 cm ; Pds. 25,64 g	

2011.0.A.404 A404	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,4 cm ; D. 2,6 cm ; Pds. 7,67 g	
2011.0.A.406 A406	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,3 cm ; D. 2,8 cm ; Pds. 6,70 g	
2011.0.A.407 A407	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,2 cm ; D. 2,6 cm ; Pds. 9,09 g	
2011.0.A.408 A408 ; 2004.0.7	Clochette	100 euros	H. 1 cm ; D. 1,9 cm ; Pds. 2,73 g	
2011.0.A.409 A409	clochette ; clochette	100 euros	H. 3 cm ; D. 2,3 cm ; Pds. 10,15 g	
2011.0.A.410 A410	clochette ; clochette	100 euros	H. 1,9 cm ; D. 2,2 cm ; Pds. 5,06 g	
2011.0.A.411 A411	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,2 cm ; D. 2,1 cm ; Pds. 8,72 g	
2011.0.A.412 A412	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,5 cm ; D. 2,5 cm ; Pds. 8,96 g	

2011.0.A.413 A413	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,5 cm ; D. 2,6 cm ; Pds. 10,74 g	
2011.0.A.414 A414	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,5 cm ; D. 2,6 cm ; Pds. 9,54 g	
2011.0.A.415 A415 ; 2004.0.3	Clochette	100 euros	H. 3,2 cm ; D. 2,5 cm ; Pds. 12,29 g	
2011.0.A.416 A416	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,8 cm ; D. 2,5 cm ; Pds. 13,23 g	
2011.0.A.417 A417 ; 2004.0.13	Clochette	100 euros	H. 2,9 cm ; D. 2,3 cm ; Pds. 6,54 g	
2011.0.A.418 A418	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,7 cm ; D. 2,2 cm ; Pds. 11,31 g	
2011.0.A.419 A419	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,2 cm ; D. 2,3 cm ; Pds. 7,37 g	
2011.0.A.420 A420	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,1 cm ; D. 2,5 cm ; Pds. 6,66 g	

2011.0.A.421 A421 ; 2004.0.14	Clochette	100 euros	H. 1,7 cm ; D. 2 cm ; Pds. 9,01 g	
2011.0.A.423 A423	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,4 cm ; D. 2,5 cm ; Pds. 8,24 g	
2011.0.A.424 A424	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,5 cm ; D. 2,2 cm ; Pds. 10,41 g	
2011.0.A.426 A426 ; 2004.0.9	Clochette	100 euros	H. 2,4 cm ; D. 2,2 cm ; Pds. 8,36 g	
2011.0.A.427 A427 ; 2004.0.5	Clochette en bronze	100 euros	H. 2,6 cm ; D. 2,4 cm ; Pds. 11,38 g	
2011.0.A.428 A428 . 2004.0.11	Clochette	100 euros	H. 2?6 cm ; D. 2?7 cm ; Pds. 18?10 G ; VOLUM. 0,0149	
2011.0.A.429 A429	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,8 cm ; D. 2,3 cm ; Pds. 9,32 g	
2011.0.A.430 A430	clochette ; clochette	100 euros	H. 3 cm ; D. 3,9 cm ; Pds. 18,75 g	

2011.0.A.431 A431	clochette ; clochette	100 euros	H. 3 cm ; D. 2,6 cm ; Pds. 15 g	
2011.0.A.449 A449	clochette ; clochette	100 euros	L. 3,2 cm ; H. 4,5 cm ; l. 2,8 cm ; Pds. 36,02 g	
2011.0.A.45 A45	fibule ; fibule	200 euros	L. 4,3 cm ; H. 1 cm ; l. 0,7 cm ; Pds. 1,71 g	
2011.0.A.49 A49 ; MA-38 (Meyer)	fibule ; fibule ; fibule de Nauheim	200 euros	L. 5,8 cm ; H. 2,3 cm ; l. 1 cm ; Pds. 7,41	
2011.0.A.51 A51	fibule ; fibule ; fibule de Nauheim	200 euros	L. 7,5 cm ; l. 0,7 cm ; Pds. 3,74 g	
2011.0.A.52 A52 ; MA-37 (Meyer)	fibule ; fibule ; fibule de Nauheim	200 euros	L. 9,5 cm ; H. 2,2 cm ; Pds. 12,33 g	
2011.0.A.57 A57	fibule ; fibule à ressort nu ; fibule de Nauheim	200 euros	L. 5,1 cm ; H. 1,3 cm ; Pds. 4,19 g (sans l'anneau et la chaînette)	
2011.0.A.7 A7 ; 2011.0.A.007	amulette ; pendentif ; pendentif phallique ; amulette phallique	300 euros	L. 4,4 cm ; H. 1,7 cm ; l. 2,7 cm ; Pds. 14,32 g ; VOLUM. 00	

2011.0.A.748 A748 ; 2004.0.8	Clochette	100 euros	H. 1,4 cm ; D. 2,3 cm ; Pds. 7,08 g	
2011.0.A.749 A749 ; 2004.0.10	Clochette	100 euros	H. 2,5 cm ; D. 2,5 cm ; Pds. 12,94 g	
2011.0.A.750 A750 . 2004.0.12	Clochette	100 euros	H. 2,3 cm ; D. 2,8 cm ; Pds. 6,68 G	
2011.0.A.751 A751 ; 2004.0.4	Clochette	100 euros	Pds. 8,15 g	
2011.0.A.8 A8	Pendentif phallique ; Pendentif phallique	300 euros	L. 3,3 cm ; H. 1,5 cm ; l. 2,3 cm ; VOLUM. 00	
2011.0.A.84 A84	fibule ; fibule	200 euros	L. 7,5 cm ; H. 4 cm ; P. 1 cm ; Pds. 5,63 g	
2011.0.A.85 A85	fibule ; fibule	200 euros	L. 5,5 cm ; H. 1,3 cm ; E. 0,7 cm ; Pds. 2,78	
2013.0.5015 ancien numéro 2013.0.5017	fibule ; fibule ; fibule de Nauheim	200 euros	L. 4,5 cm ; H. 1 cm ; E. 0,6 cm ; Pds. 1,76	

2013.0.5032	fibule ; fibule	150 euros	L. 5,5 cm ; l. 1,6 cm ; E. 0,6 cm ; Pds. 4,41	
2013.0.5033 MA-40 (Meyer)	fibule ; fibule	150 euros	L. 7,1 cm ; l. 2,2 cm ; E. 0,8 cm ; Pds. 4,05	
2013.0.5034 MA-34	rouelle ; rouelle	100 euros	E. 0,15 cm ; D. 2,3 cm ; Pds. 2,42 g	
2013.0.5035 MA-31	rouelle ; rouelle	100 euros	E. 0,1 cm ; D. 2,7 cm ; Pds. 2,55	
2013.0.5036 MA-33	rouelle ; rouelle	100 euros	E. 0,3 cm ; D. 2,2 cm ; Pds. 1,81 g	
2013.0.5037 MA-32	rouelle ; rouelle	100 euros	E. 0,1 cm ; D. 2 cm ; Pds. 1,85 g	
2013.0.5061 ancien numéro 42	clochette ; clochette	100 euros	H. 5,4 cm ; l. 2,7 cm ; P. 3,6 cm ; Pds. 74,17 g ; VOLUM. 0,0001	
2013.0.5062	clochette ; clochette	100 euros	H. 1,7 cm ; D. 2,7 cm ; Pds. 8 g	

2013.0.5063	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,5 cm ; D. 2,4 cm ; Pds. 9,26 g	
2013.0.5064	clochette ; clochette	100 euros	H. 2,6 cm ; D. 2,4 cm ; Pds. 14,05 g	
D.1963.2.44 anciens numéros 63.2.44 ; 2004.0.15	Clochette	100 euros	H. 2 cm ; D. 2,6 cm ; Pds. 7,37 g	
TEMP. PRET.1	Fibule	150 euros	L. 4,7 cm ; l. 0,9 cm ; P. 0,7 cm ; Pds. 1,35 g	
TEMP. PRET.2	Bouton	50 euros	D. 2,2 cm ; P. 1 cm ; Pds. 4,39 g	
TEMP. PRET.3	Lot de 3 perles	300 euros	Pds. 5,93 g (le lot)	
TEMP. PRET.4	Rouelle	100 euros	D. 2,4 cm ; P. 0,3 cm ; Pds. 1,79 g	
TEMP. PRET.5	Poucier de passoire	50 euros	L. 6 cm ; l. 2,5 cm ; E. 0,35 cm ; Pds. 5,85 g	

TEMP. PRET.6	Elément en forme de feuille	150 euros	L. 8,8 cm ; l. 3,5 cm ; P. 1,8 cm ; Pds. 43,55 g ; VOLUM. 0,0001	
TEMP. PRET.7	Lot de 29 anneaux	100 euros	Pds. 128,32 g (le lot)	
TEMP. PRET.8	Lot de 14 clochettes	1400 euros	Pds. 186,54 g (le lot)	
TEMPORAIRE MA-36	Fibule	150 euros	L. 5 cm ; l. 3,5 cm ; P. 0,6 cm ; Pds. 1,93 g	
TEMPORAIRE MA-39	Fibule	150 euros	L. 5,5 cm ; l. 2 cm ; P. 0,6 cm ; Pds. 1,75 g	
TEMPORAIRE MA-47	Cloche	200 euros	H. 2 cm ; D. 2,5 cm ; Pds. 4,76 g	
TEMPORAIRE MA-49	Cloche	200 euros	L. 5,5 cm ; H. 7,3 cm ; l. 4,3 cm ; Pds. 122,51 g ; VOLUM. 0,0002	

TOTAL

42 480 €